

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 22 mai 2026****Délibération n°22/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 5 mai 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Michaël LAVILLE, Xavier BONNEFONT (Pouvoir de Monsieur Gérard DESAPHY).

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir de Madame Virgine LEBRAUD), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA, Laetitia REGRENIL, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, François NEBOUT, Gérard DESAPHY (Pouvoir à Monsieur Xavier BONNEFONT).

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Laetitia REGRENIL.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	6
Votants	16

Objet : Renouvellement du bail commercial - Local 24 rue de Saintes à Angoulême

Madame la Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis est propriétaire du local commercial situé 24 rue de Saintes à Angoulême (Tabac Presse). Un bail commercial a été consenti le 16 janvier 2017 pour une durée de 9 ans, arrivant à échéance le 15 janvier 2026. Le fonds de commerce a été cédé en avril 2023 à la SNC QUICHAUD RAINAUD, laquelle est devenue titulaire du bail, par avenant.

Par acte de commissaire de justice en date du 13 janvier 2026, la SNC QUICHAUD RAINAUD a formellement demandé le renouvellement du bail commercial, conformément au Code de commerce.

Bien que le renouvellement soit juridiquement acquis, le Syndicat Mixte souhaite formaliser ce renouvellement par un bail écrit, dit bail réitératif.

Madame la Présidente propose donc la conclusion d'un bail commercial réitératif avec la SNC QUICHAUD RAINAUD.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

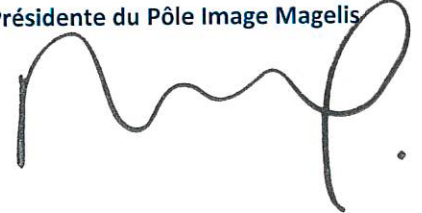
- **prennent acte du renouvellement légal du bail commercial à compter du 16 janvier 2026 ;**
- **décident la conclusion d'un bail commercial réitératif avec la SNC QUICHAUD RAINAUD pour une durée de neuf ans ;**
- **donnent pouvoir à Madame la Présidente pour signer le bail commercial réitératif ainsi que tout acte ou document nécessaire à son exécution.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 1er juin 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 1er juin 2026
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 1er juin 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final vertical stroke, representing the name Stéphanie Garcia.